

MANUEL DE PRELEVEMENTS



Lille

60 boulevard Jean Baptiste Lebas
B.P. 625 – 59024 Lille Cedex
Tél : 03 20 97 40 97
Fax : 03 20 97 40 87
Mail : pnu@unilabs.com
Site : <https://pathologie.unilabs.fr/>

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 17h30

SOMMAIRE

1. PRESENTATION	p4
1.1. <u>Généralités</u>	
1.2. <u>Activité du cabinet</u>	
1.3. <u>Démarche qualité</u>	
2. CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE	p6
2.1. <u>Généralités</u>	
2.2. <u>Bon de demande d'examen dépistage du cancer du col de l'utérus</u>	
2.2.1.Recommandation technique pour la cytologie gynécologique	
2.2.2.Acheminement au Cabinet	
2.2.3.Les besoins en matériel	
3. AUTO-PRELEVEMENTS TEST HPV	p11
3.1. <u>Bon de demande d'examen auto-prélèvement test HPV</u>	
3.1.1.Notice d'utilisation du kit d'auto-prélèvement test HPV	
3.1.2.Acheminement au Cabinet	
3.1.3.Les besoins EN matériel	
4. CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE	p15
4.1. <u>Généralités</u>	
4.2. <u>Bon de demande d'examen d'anatomo-cytho-pathologique</u>	
4.2.1.Recommandation technique pour la cytologie non gynécologique	
4.2.2.Acheminement au Cabinet	
4.2.3.Les besoins en matériel	
5. CYTOLOGIE URINIAIRE	p19
5.1. <u>Généralités</u>	
5.2. <u>Bon de demande d'examen d'anatomo-cytho-pathologique</u>	
5.2.1.Recommandation technique pour la cytologie urinaire	
5.2.2.Acheminement au Cabinet	
6. HISTOLOGIE	p23
6.1. <u>Généralités</u>	
6.2. <u>Bon de demande d'examen d'anatomo-cytho-pathologique</u>	
6.2.1.Recommandation technique pour l'histologie	
6.2.2.Acheminement au Cabinet	
6.2.3.Les besoins en matériel	
7. BIOLOGIE MOLECULAIRE	p28
7.1. <u>Généralités</u>	
7.2. <u>Bon de demande d'examen de mutation somatique</u>	
7.2.1.Recommandation technique pour la biologie moléculaire	

8. HYGIENE ET SECURITE

p31

- 8.1. Informations usage et transport du formol
 - 8.1.1. Méthodologie transport sécurisé des flacons contenant du formol
 - 8.1.2. Méthodologie manipulation sécurisé des flacons contenant du formol
- 8.2. Fiche données sécurité formol acétique à 4 %.
- 8.3. Fiche données sécurité solution PreservCyt Solution
- 8.4. Fiche données sécurité solution CytoLyt Solution
- 8.5. Fiche données sécurité liquide de Michel
- 8.6. Fiche données sécurité RNAlater
- 8.7. Fiche données sécurité alcool 50%

9. ANNEXES

p91

- Annexe 1 : Bon de demande examen dépistage du cancer du col de l'utérus DE-PREA-004
- Annexe 2 : Indication réalisation prélèvements cytologiques
- Annexe 3 : Fiche de demande de matériel DE-LOG-001
- Annexe 4 : Bon de demande examen d'anatomo-cytopathologique DE-PREA-005
- Annexe 5 : Bon de demande examen de mutation somatique DE-PREA-007
- Annexe 6 : Bon de demande auto-prélèvement test HPV DE-PREA-008
- Annexe 7 : Modalité cytologie urinaire

1. PRESENTATION

1.1 Généralités

UNILABS PATHOLOGIE NORD (PNU) est un cabinet médical d'Anatomie et Cytologie Pathologie.

Le Cabinet résulte de la fusion de quatre entités représentant cinq sites (Nord Pathologie (Lille), Pathologie Liberté (Lille et Arras), Valpathologie (Valenciennes) et Douaipathologie (Douai)) intégrés au groupe Unilabs en 2015

Le cabinet CAPAT, situé à Abbeville, a rejoint le Cabinet en 2018.

Unilabs est un réseau européen implanté dans 11 pays, associant des laboratoires de biologie médicale, des cabinets d'anatomie pathologique et des centres d'imagerie médicale.

PNU est constitué de médecins pathologistes et de salariés de différents services (technique, secrétariat, lectures, etc.), de plateaux techniques, de sites de lectures, de bâtiments d'archivages, etc...

PNU est constitué de médecins pathologistes et de salariés de différents services (technique, secrétariat, lectures, etc.), de plateaux techniques, de sites de lectures, de bâtiments d'archivages, etc...

Le Cabinet est réparti sur 3 sites géographiques :



Lille

Siège Social – Plateau technique histologie - cytologie
60 Boulevard Jean Baptiste Lebas
B.P. 625 – 59024 Lille Cedex

Site de lecture – Post-analytique
34 rue de Maubeuge
59000 Lille



Valenciennes

Site de lecture – Post-analytique
20 Place Verte
59300 Valenciennes



Abbeville

Plateau technique histologie - cytologie
13 rue Sainte Catherine
80100 Abbeville

Médecins pathologistes :

Dr Ahmed BOUDAHI
Dr Dominique CATHELINEAU
Dr Hervé COTTEN
Dr Bema COULIBALY
Dr Christian DELERIVE
Dr Jérôme DELPLACE
Dr Yoan DITCHI
Dr Fabienne DUPONT-EVRARD
Dr Clémence FLEURY

Dr Lila GHANNEM
Dr Caroline GHIGHI
Dr Malika GUERNOU REMACHE
Dr Jean-Marie HARIMENSHI
Dr François LAMARCHE
Dr Thierry MALARD
Dr Pierre-Yves PAQUET
Dr Amandine PHILIPPE

1.2 Activité du Cabinet

Le Cabinet réalise des examens :

- D'histologie sur les tissus (biopsies, pièces opératoires, ...)
 - Examens extemporanés
 - Histologie standard
 - Immunohistochimie
 - Immunofluorescence
 - Hybridation in situ
 - ...
- De cytologie
 - Gynécologique (frottis, ...)
 - Non gynécologique (ponction, urines, ...)
 - CINTec Plus
 - ...
- De biologie moléculaire
 - Recherche HPV (gynécologique, non-gynécologique)
 - Recherche mutation somatique (NRAS/BRAF, KRAS, ...)

Liste des examens disponible sur demande :

- Liste des examens PNU réf. : DE-SMQ-046

Le Cabinet sous-traite une partie de son activité (NGS, BRCA, ...). Liste des examens sous-traités disponible sur demande :

- Liste des examens sous-traités réf. : DE-SMQ-047

1.3 Démarche qualité

Le cabinet s'est engagé dans une démarche volontaire d'amélioration continue de la qualité, avec comme objectif de veiller à la bonne exécution des prélèvements d'anatomo-cyto-pathologie.

Un « Système Qualité » a été défini par la direction basé sur l'engagement d'amélioration continue. Pour cela, une « Cellule Qualité » a été créée sous la direction d'un responsable qualité.

Le système de management qualité du cabinet est basé sur une approche processus.

Chaque processus a été établi pour répondre aux risques inhérents liés à l'activité du cabinet afin d'en limiter au maximum l'impact pour la sécurité du patient

Le Cabinet est dans une démarche qualité visant à l'amélioration continue des pratiques.

Information complémentaire sur la démarche qualité MQ-SMQ-001 disponible sur demande.

2. CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE

2.1 Généralités

- **Les nouvelles recommandations de la Haute Autorité de santé 2019 (HAS) :**

Maintien des modalités de dépistage du Cancer du Col de l'Utérus (CCU) et des stratégies de triage pour les femmes âgées de **25 à 29 ans** :

Un **frottis cervico-utérin** (FCU) tous les 3 ans après deux FCU normaux réalisés à un an d'intervalle.

De façon conforme aux recommandations de l'INCa 2016 et afin d'optimiser au mieux les conditions de réalisation technique (délai avant prise en charge), une recherche de virus HPV oncogène sera entreprise systématiquement en cas de résultat ASC-US sur frottis en milieu liquide, sauf opposition formalisée de la part du médecin ayant réalisé le frottis.

Evolution des modalités de dépistage du CCU pour les femmes âgées de **30 à 65 ans** :

Un **test HPV** est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal. Un nouveau test est refait tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/synthese_et_recommandations_hpv.pdf

- **Modalité pour les prélèvements (pvt) de cytologie gynécologique**

Cytologie gynécologique	Prélèvements	Fixateur préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Sans pvt	Avec pvt		
	FCU	PreservCyt Solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 15 jours maximum	3 à 5 jours
	HPV					
Accompagné d'un pvt histologique	Se référer au chapitre 4. HISTOLOGIE					

* Jours ouvrés, variables en fonction des techniques complémentaires ou de la difficulté à l'établissement d'un diagnostic.

2.2 Bon de demande d'examen

Dépistage du cancer du col de l'utérus DE-PREA-004

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

Annexe 1

Unilabs Pathologie Nord
 Drs X. BONNIERE, A. BOUDAH, D. CATHÉLINEAU, H. COTTEN
 C. DUBREY, J. DELPLAT, Y. DITCH, L. DUPONT-ÉVARD, C. GHISLIERI
 M. GUERNON, J.-M. HARMENSCH, D. JARMESCU, E. LAMARCHE
 T. MALARD, P.-Y. RAQUET, A. PHILIPPE, L. THÉLU

Dépistage du cancer du col de l'utérus ☐ Non conformité

Date de prélèvement : _____ Heure : _____ ☐ URGENT ☐ à Faxer

IDENTITÉ PATIENTE A REMPLIR ou COLLER ÉTIQUETTE COURRIER INVITATION CRCDC

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____
 Email : _____ Tél : _____
 N° de sécurité sociale : _____
 Matricule INS : _____

FACTURATION
☐ Patiente
☐ Tiers Payant (joindre document)
 Caisse : _____
 Mutuelle : _____
☐ Dépistage organisé (PEC à 100%)
 Étiquette courrier invitation CRCDC à coller

MEDICIN PRESCRIPTEUR/PRELEVEUR
 Nom/Adresse/Service/N° ADEL - RPPS : _____
 Signature et cachet : _____

AUTRE(S) MEDECINS CORRESPONDANT(S)
 Nom(s)/Adresse(s)/Service(s) : _____
☐ Exemple Patient

Cocher obligatoirement 1 des cases ci-dessous
☐ J'atteste que le dépliant d'information sur le DOCCU a été remis à la femme, que je l'ai informée du traitement de ses données personnelles et de ses droits et qu'elle ne s'est pas opposée à la transmission de ses données d'identification et de ses résultats au CRCDC.
☐ J'atteste que le dépliant d'information sur le DOCCU a été remis à la femme, que je l'ai informée du traitement de ses données personnelles et de ses droits et qu'elle s'est opposée à la transmission de ses résultats au CRCDC qui, de ce fait, ne réalisera pas sa mission de suivi pour ce dépistage. Elle a été informée que ses données d'identification seront toutefois transmises au CRCDC afin qu'il puisse tenir compte de son droit d'opposition et ne pas effectuer de relance pour obtenir les résultats du dépistage réalisé.

DEPISTAGE PRIMAIRE (25 - 65 ANS)
☐ Avant 30 ans
☐ Cytologie avec Test HPV réflexe si Asc-us ou AGC
☐ Après 30 ans
☐ Test HPV avec Cytologie réflexe si positif
☐ Co-testing hors doccu (HPV+FROTTS)

SUIVI D'UNE ANOMALIE
☐ Test HPV de suivi
☐ à 6 mois après traitement (post conisation)
☐ à 12 mois après Test HPV + Cytologie normale
☐ à 12 mois (suivi post colposcopie après LSI ou ASCUS HPV+)
☐ avec Cytologie réflexe si Test HPV +
☐ Cytologie de suivi

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES ET ANTECEDENTS
 Localisation du prélèvement : Col ☐ Vagin ☐
 Vaccin HPV : oui ☐ non ☐ D.D.R. : Grossesse ☐ Post partum ☐ Ménopause ☐
 Contraception hormonale ☐ DIU ☐
 Antécédent de pathologie cervicale et de traitement éventuel : _____
 Aspect du col : _____
 Biopsie : OUI ☐ NON ☐ nombre de flacons : _____ Localisation : _____
 Curetage endocervical ☐

Informations complémentaires : _____

ABBÉVILLE 13, Rue Ste Catherine 80100 ABBÉVILLE Tél : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50
 LILLE 60, Bd J.B. Lebas BP 625 59024 LILLE Cedex Tél : 03.20.97.40.87 - Fax : 03.20.97.40.87
 VALENCIENNES 27, Avenue du Général Hornu BP 90372 59037 VALENCIENNES Cedex Tél : 03.27.47.12.12 - Fax : 03.27.41.44.66

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le flacon	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR** (hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure de fixation si accompagné d'un prélèvement histologique		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Siège du pvt pour pvt histologique***		✓	Obligatoire
	Différenciation des flacons (si plusieurs)	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques : Topographie Hypothèses diagnostics Antécédents du patient Traitement en cours Précisions si risques infectieux		✓ ✓ ✓ ✓ ✓	Obligatoire Obligatoire Obligatoire Nécessaire Obligatoire

* BDE : Bon de Demande d'examen

** CR : Compte rendu

*** Ne pas mélanger des prélèvements effectués sur plusieurs sites dans un seul flacon.

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impact le résultat.

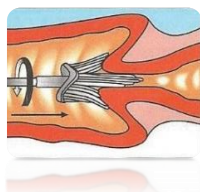
2.2.1 Recommandations techniques pour la cytologie gynécologique

Le FCU en milieu liquide est à privilégier car il permet une optimisation du test HPV



Etape 1 : Identification

Inscrire NOM Prénom date de naissance du patient sur le flacon ThinPrep et choisir une cytobrosse recommandée (Annexe 2)



Etape 2 : Collecte échantillon

Exercer une légère pression et tourner la brosse 3 tours dans le sens horaire en balayant la zone de jonction



Etape 3 : Récupération échantillon

Presser la brosse une dizaine de fois dans le fond du flacon ThinPrep et agiter vigoureusement la brosse dans la solution avant de l'éliminer



Etape 4 : Acheminement au Cabinet

Mettre le(s) flacon(s) identifié(s) et le bon de demande d'examen DE-PREA-004 dans un sachet double poche transparent



1. Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sachet.



2. Insérer ce document dans la poche extérieure



3. Retirer la languette pour exposer la bande adhésive



4. Pour fermer, tirer fermement de chaque côté du sac

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'utiliser les **sachets rouges** uniquement pour les prélèvements **URGENTS**



En cas de rupture de stock, veuillez effectuer une commande auprès du service logistique :

Tel : 03.20.97.40.98

Fax : 03.20.97.40.87

Mail : logistique.pnu@unilabs.com

2.2.2 Acheminement au Cabinet

Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Dépôt au Cabinet :**

Déposer l'ensemble des sachets contenant le(s) prélèvement(s) et les bon(s) de demande d'examen aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Ramassage par coursier :**

Etape 1 : Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003



Pathologie Nord Unilabs
Cabinet de pathologie

N° DE SCÈLE :

CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposant les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concerné

Etape 2 : Placer le(s) sachet(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans un sac transparent avec scellé accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

Etape 3 : Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



2.2.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas - 59000 Lille
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE		HISTOLOGIE	
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	☐	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	☐
Cytobrosse CervexBrush	☐	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	☐
Cytobrosse Combibrush	☐	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	☐
EndoCervex Brush (endocol)	☐	Pot plastique 280 ml + couvercle	☐
Ecouvillon bois/coton tête large	☐	Pot plastique 1 L + couvercle	☐
Spatules d'Ayres	☐	Seau blanc 3 L + couvercle	☐
Kit d'auto-test HPV	☐	Seau blanc 5,7 L + couvercle	☐
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE		DIVERS	
Porte-lames carton 3 lames	☐	Bidon formol 4% Buffered 5L	☐
Lames blanches de microscopie	☐	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	☐
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	☐	Milieu de Michel pour IF 20 ml	☐
LaboFix aérosol 200 ml	☐	Pipettes de Cornier	☐
Flacon stérile 60 ml	☐	Cassette + mousse	☐
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	☐	Tube RNA LATER	☐
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	☐	Fiche de demande d'examen PNU	☐
Flacon BD Surepath (organes profonds)	☐	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	☐
Flacon Alcool (LCR uniquement)	☐	Fiche pour recherche mutation somatique	☐
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	☐	Feutre indélébile pour flacon Hologic	☐
Expéditeur (nom, adresse et service) :		Scellé pour bac à navette	☐
Date : / /		Grand sac de transport	☐
Cachet :		Sachet double poche zip : couleur à préciser	☐
Réf : DE-LOG-001-07 Date d'application : 08/09/2023		Enveloppe Post-Réponse	☐
Veillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison		Carnet Bloc Opérateur	☐
		Carnet A5 Duplicata	☐

Annexe 3

3. AUTO-PRELEVEMENTS TEST HPV

3.1 Bon de demande d'examen

Auto-prélèvement test HPV DE-PREA-008

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

Annexe 6



Unilabs | Pathologie Nord
60 Bd Jean-Baptiste Lebas, B.P. 625 - 59024 LILLE Cedex

Etiquette
laboratoire

BON DE DEMANDE
AUTO-PRÉLEVEMENT TEST HPV

☐ Urgent ☐ À faxer ☐ À téléphoner Merci de préciser n° :

À renseigner par un professionnel de santé

Renseignements administratifs patient(e) :
À renseigner par la patiente en autonomie ou le professionnel de santé qui la suit dans la démarche

Nom d'usage : _____	Adresse : _____
Nom de naissance : _____	CP : _____ Ville : _____
Prénom : _____	N° SS + clé : _____
Date de naissance : _____	Caisse : _____
Mail : _____	Nom et N° de mutuelle : _____
Téléphone : _____	Bénéficiaire : ☐ CSS ☐ AME ☐ ALD ☐ INVAL
Date du prélèvement (JJ/MM/AAAA) : ____ / ____ / ____	
Heure du prélèvement : ____ H ____ Minutes	
La patiente est-elle vaccinée HPV : OUI / NON	
La patiente est-elle ménopausée : OUI / NON	

Joindre impérativement copie d'attestation de droits

Médecin prescripteur / sage-femme
À renseigner par un professionnel de santé

Nom / Adresse / Service / N° ADELI - RPPS
 Signature et cachet

Autre(s) correspondant(s) :
À renseigner par un professionnel de santé

Nom(s) / Adresse(s) / Service(s) :

Éligibilité à l'auto-prélèvement (INCa)
 Patiente âgée de 30-65 ans, sans antécédent positif et n'ayant pas subi d'hystérectomie totale.
 Si l'une des conditions n'est pas respectée, merci de vous rapprocher de votre prescripteur.
 - L'auto-prélèvement vaginal ne doit pas être effectué pendant les règles, pendant la grossesse ni pendant les trois mois suivant l'accouchement. Dans les 3 jours précédant l'auto-prélèvement vaginal, il est recommandé d'éviter l'utilisation d'ovules, de crèmes, de lavements vaginaux, de contraceptifs vaginaux ou de préservatifs et il est nécessaire de s'abstenir de rapports sexuels.

Référence : DE-PREA-008-01
 Unilabs France traite avec attention vos données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous recommandons vos droits en tant que personne concernée.
 Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://unilabs.fr/Pathologie> - « Protection des données »
www.pathologie.unilabs.fr

Page 1/2

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le tube	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR**(hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques : Topographie		✓	Obligatoire
	Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire
	Antécédents du patient		✓	Obligatoire
	Traitement en cours		✓	Nécessaire
	Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire

* BDE : Bon de Demande d'examen

** CR : Compte rendu

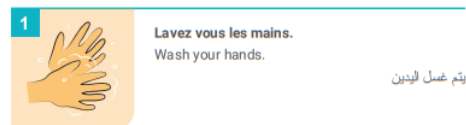
Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impacte le résultat.

3.1.1 Notice d'utilisation du kit d'auto-prélèvement test HPV

NOTICE D'UTILISATION DU KIT D'AUTO-PRÉLÈVEMENT TEST HPV

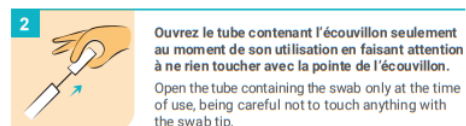
Unilabs, laboratoire de biologie médicale et d'anatomocytopathologie met à disposition ce kit d'auto-prélèvement du HPV (papillomavirus humain). Le dépistage HPV est recommandé pour les femmes de 30 à 65 ans afin de détecter les infections à un stade précoce et prévenir la progression vers un cancer.

Merci de renvoyer le tube de prélèvement par la poste ou directement au laboratoire, le jour même du prélèvement.



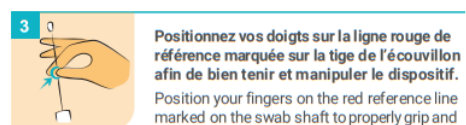
Lavez vous les mains.
Wash your hands.

يتم غسل اليدين



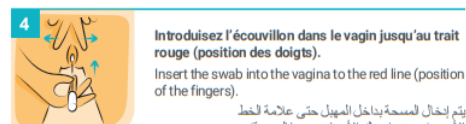
Ouvrez le tube contenant l'écouvillon seulement au moment de son utilisation en faisant attention à ne rien toucher avec la pointe de l'écouvillon.
Open the tube containing the swab only at the time of use, being careful not to touch anything with the swab tip.

لا يتم فتح الأنبوب الذي يحتوي على المسحة إلا لحظة استخدامها، مع الحرص على ألا يلامس طرف المسحة أي شيء



Positionnez vos doigts sur la ligne rouge de référence marquée sur la tige de l'écouvillon afin de bien tenir et manipuler le dispositif.
Position your fingers on the red reference line marked on the swab shaft to properly grip and manipulate the device.

يتم وضع الأصابع فوق الخط المرجعي الأحمر المُشار إليه على عصا المسحة حتى يتم الإمساك بالمسحة بإحكام والتعامل معها واستخدامها بشكل صحيح



Introduisez l'écouvillon dans le vagin jusqu'au trait rouge (position des doigts).
Insert the swab into the vagina to the red line (position of the fingers).

يتم إدخال المسحة داخل المهبل حتى علامة الخط الأحمر (موضع إصبع الأصابع بعصا المسحة)



Effectuez le prélèvement par léger frottement et rotation de l'écouvillon sur la paroi vaginale entre 10 et 30 secondes.

Perform the sampling by gently rubbing and rotating the swab against the vaginal wall for 10 to 30 seconds.

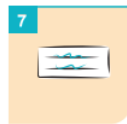
يتم أخذ عينة عن طريق فرك وتدوير المسحة بلطف ويرفق على جدار المهبل لمدة تتراوح بين 10 و 30 ثانية



Placez l'écouvillon dans son tube d'origine et assurez vous de sa bonne fermeture.

Place the swab back into its original tube and make sure it is properly sealed.

يتم إعادة وضع المسحة في الأنبوب الخاص بها التي كانت بداخله قبل استخدامها والحرص على أن يتم إغلاق الأنبوب بإحكام



Écrivez votre nom, prénom et date de naissance en lettres capitales sur l'étiquette autocollante disponible dans le kit. Collez l'étiquette sur le tube.
Write your name and date of birth on the label available in the kit. Stick the label on the tube.

يتم كتابة الاسم وتاريخ الميلاد على البطاقة اللاصقة المرفقة مع الطقم، ويتم لصق البطاقة على أنبوب المسحة



Renseignez vos informations médicales au dos de cette fiche. Placez cette fiche et le tube dans la pochette de transport médicale fourni dans le kit, puis dans l'enveloppe pré-affranchie. Retournez le jour-même votre prélèvement par la poste. Vous pouvez aussi déposer votre kit complet dans un laboratoire Unilabs.

Fill in your medical information on the back of this form. Place this form and the tube in the transparent pouch and then in the postage-paid envelope and send it back by post. You can also drop off your complete kit at a Unilabs laboratory.

يتم استكمال المعلومات الطبية الخاصة بكم على ظهر هذا النموذج. ثم يتم وضع هذا النموذج برفقة الأنبوب في الحقيبة الطبية الشفافة الصغيرة المرسلة ضمن الطقم. يتم وضع تلك الحقيبة في ظرف الذي يحمل طابع بريدي وكُتب عليه عنوان المراسل إليه مُسبقاً. ينبغي إرسال العينة التي تم أخذها بالبريد في نفس اليوم الذي أجري فيه أخذ العينة. كما يُمكنكم إحضار وإيداع Unilabs الطقم بأكمله لدى أحد مختبرات



Pour plus d'informations, vous pouvez visionner notre vidéo dédiée à l'auto-prélèvement

For more information, you can watch our video dedicated to self-collection

لمزيد من الاستفسارات والمعلومات، بإمكانكم مشاهدة مقطع الفيديو الخاص بكيفية أخذ عينة ذاتياً

3.1.2 Acheminement au Cabinet

Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Envoi par la poste :**

Les patientes envoient le jour même prélèvement suivant les recommandations indiquées dans la notice d'utilisation par voie postale.

- **Dépôt au Cabinet :**

Les patientes déposent le prélèvement suivant les recommandations indiquées dans la notice d'utilisation aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Dépôt dans un laboratoire Unilabs : (comment sont transmis les kits à PNU ? Coursier ?)**

Les patientes déposent le prélèvement suivant les recommandations indiquées dans la notice d'utilisation dans un laboratoire Unilabs.

Dans ce cas :

- **Ramassage par coursier :**

Etape 1 : Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003

Pathologie Nord Unilabs
Cabinet de pathologie

N° DE SCILLE :

CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposant les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concerné

Etape 2 : Placer le(s) kit(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans un sac transparent avec scellé accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

Etape 3 : Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



3.1.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

Annexe 3

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	☐	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	☐	<i>for20</i>
Cytobrosse CervexBrush	☐	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	☐	<i>for</i>
Cytobrosse Combibrush	☐	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	☐	<i>poc</i>
EndoCervex Brush (endocol)	☐	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	☐	<i>pom</i>
Ecouvillon bois/coton tête large	☐	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	☐	<i>pol</i>
Spatules d'Ayres	☐	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	☐	<i>spo3</i>
Kit d'auto-test HPV	☐	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	☐	<i>spo5</i>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS		
Porte-lames carton 3 lames	☐	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 5L	☐	<i>bid</i>
Lames blanches de microscopie	☐	<i>vie</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	☐	<i>cubi</i>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	☐	<i>lam</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	☐	<i>mic</i>
LaboFix aérosol 200 ml	☐	<i>fix</i>	Pipettes de Cornier	☐	<i>pip</i>
Flacon stérile 60 ml	☐	<i>str</i>	Cassette + mousse	☐	<i>cas</i>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	☐	<i>ctl</i>	Tube RNA LATER	☐	<i>rna</i>
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	☐	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	☐	<i>fic</i>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	☐	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	☐	<i>ficgyn</i>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	☐	<i>fax</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	☐	<i>ficsom</i>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	☐	<i>amb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	☐	<i>feu</i>
Expéditeur (nom, adresse et service) :			Scellé pour bac à navette	☐	<i>sce</i>
Date : / /			Grand sac de transport	☐	<i>gst</i>
Cachet :			Sachet double poche zip : couleur à préciser	☐	<i>pst</i>
Réf : DE-LOG-001-07			Enveloppe Post-Réponse	☐	<i>mat</i>
Date d'application : 08/09/2023			Carnet Bloc Opératoire	☐	<i>cbo</i>
Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison			Carnet A5 Duplicata	☐	<i>pct</i>

- Modalité pour les prélèvements (pvt) de cytologie non gynécologique

Cytologie non gynécologique	Prélèvements	Fixateur préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Sans pvt	Avec pvt		
	Bronchique	PreservCyt Solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 48 h	24 à 48 h
	Pleural					
	Ascite					
	Autres...					
	Frottis anal, ... (Annexe 2)	PreservCyt Solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 15 jours maximum	3 à 5 jours
	Urine (Annexe 7)	Cytolyt, flacon ThinPrep	15-30°C	15-30°C	Sous 48 h	24 à 48 h
	Thyroïde	Etalement sur lame, PreservCyt solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 48 h	24 à 48 h
	Sein					
Autres ponctions...						
LCR	Alcool	5-25°C	15-25°C	Sous 48h	24 à 48 h	
LBA	Sans fixateur	-	4°C	Transmission en urgence <6h	24 à 48 h	
Accompagné d'un pvt histologique	Se référer au chapitre 4. HISTOLOGIE					

4.2 Bon de demande d'examen

Anatomo-cyto-pathologique DE-PREA-005

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

[illegible]

Annexe 4

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le flacon/lame	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR** (hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure de fixation si accompagné d'un prélèvement histologique		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Siège du pvt pour pvt histologique***		✓	Obligatoire
	Différenciation des flacons/lames (si plusieurs)	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques :			
	Topographie		✓	Obligatoire
	Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire
	Antécédents du patient		✓	Obligatoire
	Traitement en cours		✓	Nécessaire
	Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire

* BDE : Bon de Demande d'examen

** CR : Compte rendu

*** Ne pas mélanger des prélèvements effectués sur plusieurs sites dans un seul flacon.

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impacte le résultat.

4.2.1 Recommandations techniques pour la cytologie non gynécologique

Les fixateurs recommandés sont à privilégier pour une meilleure prise en charge du patient.

Etape 1 : Identification

Inscrire NOM Prénom date de naissance du patient sur le(s) flacon(s) et sur le(s) lame(s). Différencier les flacons et les lames si plusieurs sites de prélèvements.

Etape 2 : Technique de prélèvement

Les techniques de prélèvements dépendent de la nature du prélèvement et des procédures en cours

Etape 3 : Acheminement au Cabinet

Mettre le(s) flacon(s) et le(s) lame(s) identifié(s) et le bon de demande d'examen DE-PREA-005 dans un sachet double poche transparent



1. Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sachet.



2. Insérer ce document dans la poche extérieure



3. Retirer la languette pour exposer la bande adhésive



4. Pour fermer, tirer fermement de chaque côté du sac

4.2.2 Acheminement au Cabinet

Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Dépôt au Cabinet :**

Déposer l'ensemble des sachets contenant le(s) prélèvement(s) et les bon(s) de demande d'examen aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Ramassage par coursier :**

Etape 1 : Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003



Pathologie Nord Unilabs
Cabinet de pathologie

N° DE SCILLE :

CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposant les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concerné



Etape 2 : Placer le(s) sachet(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans la malle, accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

Etape 3 : Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



4.2.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier

		60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87 Mail : logistique.pnu@unilabs.com		DEMANDE DE MATERIEL			
CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE				
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	☐	☐	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	☐	☐	<i>for20</i>
Cytobrosse CervexBrush	☐	☐	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	☐	☐	<i>for</i>
Cytobrosse Combibrush	☐	☐	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	☐	☐	<i>poc</i>
EndoCervex Brush (endocol)	☐	☐	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	☐	☐	<i>pom</i>
Ecouvillon bois/coton tête large	☐	☐	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	☐	☐	<i>pol</i>
Spatules d'Ayres	☐	☐	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	☐	☐	<i>spo3</i>
Kit d'auto-test HPV	☐	☐	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	☐	☐	<i>spo5</i>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS				
Porte-lames carton 3 lames	☐	☐	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 5L	☐	☐	<i>bid</i>
Lames blanches de microscopie	☐	☐	<i>vie</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	☐	☐	<i>cubi</i>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	☐	☐	<i>lam</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	☐	☐	<i>mic</i>
LaboFix aérosol 200 ml	☐	☐	<i>fix</i>	Pipettes de Cornier	☐	☐	<i>pip</i>
Flacon stérile 60 ml	☐	☐	<i>str</i>	Cassette + mousse	☐	☐	<i>cas</i>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	☐	☐	<i>ctl</i>	Tube RNA LATER	☐	☐	<i>rna</i>
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	☐	☐	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	☐	☐	<i>fic</i>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	☐	☐	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	☐	☐	<i>ficgyn</i>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	☐	☐	<i>fel</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	☐	☐	<i>ficsom</i>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	☐	☐	<i>amb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	☐	☐	<i>feu</i>
Expéditeur (nom, adresse et service) :				Scellé pour bac à navette	☐	☐	<i>sce</i>
Date : / /				Grand sac de transport	☐	☐	<i>gst</i>
Cachet :				Sachet double poche zip : couleur à préciser	☐	☐	<i>pst</i>
Réf : DE-LOG-001-07 Date d'application : 08/09/2023				Enveloppe Post-Réponse	☐	☐	<i>mat</i>
Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison				Carnet Bloc Opérateur	☐	☐	<i>cbo</i>
				Carnet A5 Duplicata	☐	☐	<i>pct</i>

Annexe 3

- Modalité pour les prélèvements (pvt) de cytologie urinaire

Cytologie urinaire	Prélèvements	Fixateur préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Sans pvt	Avec pvt		
	Urine (Annexe 7)	Cytolyt, flacon ThinPrep	15-30°C	15-30°C	Sous 48 h	24 à 48 h
Accompagné d'un pvt histologique	Se référer au chapitre 4. HISTOLOGIE					

5.2 Bon de demande d'examen

Anatomo-cyto-pathologique DE-PREA-005

Anatomo-cyto-pathologique DE-PREA-005

Annexe 4

Page 19 sur 96

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le flacon/lame	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR**(hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure de fixation si accompagné d'un prélèvement histologique		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Siège du pvt pour pvt histologique***		✓	Obligatoire
	Différenciation des flacons/lames(si plusieurs)	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques :			
	Topographie		✓	Obligatoire
	Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire
	Antécédents du patient		✓	Obligatoire
	Traitement en cours		✓	Nécessaire
	Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire

* BDE : Bon de Demande d'examen

** CR : Compte rendu

*** Ne pas mélanger des prélèvements effectués sur plusieurs sites dans un seul flacon.

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impact le résultat.

5.2.1 Recommandations techniques pour la cytologie urinaire

Le fixateur recommandé est à privilégier pour une meilleure prise en charge du patient.



Etape 1 : Identification

Inscrire NOM Prénom date de naissance du patient sur le(s) flacon(s).

Etape 2 : Recueil de l'urine

Le patient doit monter quelques marches, effectuer une toilette locale et éliminer le premier jet de la miction avant de recueillir l'intégralité de la miction directement dans le flacon de cytolyt et indiquer l'heure de recueil sur le bon de demande d'examen DE-PREA-004 (Annexe 4)

Etape 3 : Acheminement au Cabinet

Mettre le(s) flacon(s) identifié(s) et le bon de demande d'examen DE-PREA-005 (annexe 4) dans un sac à double poche transparent **rouge**



1. Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sac.



2. Insérer ce document dans la poche extérieure



3. Retirer la languette pour exposer la bande adhésive



4. Pour fermer, tirer fermement de chaque côté du sac

5.2.2 Acheminement au Cabinet

Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Dépôt au Cabinet :**

Déposer l'ensemble des sachets contenant le(s) prélèvement(s) et les bon(s) de demande d'examen aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Dépôt dans un laboratoire Unilabs :**

Les patientes déposent le prélèvement suivant les recommandations indiquées dans la notice d'utilisation dans un laboratoire Unilabs.

Dans ce cas :

- **Ramassage par coursier :**

Etape 1 : Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003



Pathologie Nord Unilabs
Cabinet de pathologie

N° DE SCILLE :

CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposant les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concusé

Etape 2 : Placer le(s) sachet(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans la malle, accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

Etape 3 : Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



5.2.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

Annexe 3

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	☐	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	☐	<i>for20</i>
Cytobrosse CervexBrush	☐	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	☐	<i>for</i>
Cytobrosse Combibrush	☐	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	☐	<i>poc</i>
EndoCervex Brush (endocol)	☐	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	☐	<i>pom</i>
Ecouvillon bois/coton tête large	☐	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	☐	<i>pol</i>
Spatules d'Ayres	☐	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	☐	<i>spo3</i>
Kit d'auto-test HPV	☐	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	☐	<i>spo5</i>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS		
Porte-lames carton 3 lames	☐	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 5L	☐	<i>bid</i>
Lames blanches de microscopie	☐	<i>vie</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	☐	<i>cubi</i>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	☐	<i>lam</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	☐	<i>mic</i>
LaboFix aérosol 200 ml	☐	<i>fix</i>	Pipettes de Cornier	☐	<i>pip</i>
Flacon stérile 60 ml	☐	<i>str</i>	Cassette + mousse	☐	<i>cas</i>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	☐	<i>ctl</i>	Tube RNA LATER	☐	<i>rna</i>
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	☐	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	☐	<i>fic</i>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	☐	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	☐	<i>ficgyn</i>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	☐	<i>fec</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	☐	<i>ficsom</i>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	☐	<i>anb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	☐	<i>feu</i>
Expéditeur (nom, adresse et service) :			Scellé pour bac à navette	☐	<i>sce</i>
Date : / /			Grand sac de transport	☐	<i>gst</i>
Cachet :			Sachet double poche zip : couleur à préciser	☐	<i>pst</i>
Réf : DE-LOG-001-07			Enveloppe Post-Réponse	☐	<i>mat</i>
Date d'application : 08/09/2023			Carnet Bloc Opérateur	☐	<i>cbo</i>
Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison			Carnet A5 Duplicata	☐	<i>pct</i>

6. HISTOLOGIE

6.1 Généralités

• Modalité pour les prélèvements (pvt) d'histologie

	Prélèvements	Fixateur préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Sans pvt	Avec pvt		
Histologie	Biopsie	Formaldéhyde 4% : pots et flacons de différentes tailles selon le pvt	15-25°C	15-25°C	Sous 24 à 48 h	24 à 48 h
	Pièce d'exérèse					48 à 72h
	Pièce opératoire					48 à 72 h
	Extemporane	Sans fixateur	-	4°C	Sous 24 à 48 h	48 à 72 h
		Le pathologiste se charge de la fixation dans le formaldéhyde 4%, après un 1 ^{er} diagnostic		10-35°C		
	IFD	Liquide de Michel	2-8°C	15-25°C	Le jour même	24 à 48 h
	Tumorotheque	Pot sec	-	37°C	Le plus rapidement possible	48 à 72 h
		Tube RNA Later	15-25°C	37°C	Le jour même	24 à 48 h
				15-25°C	Sous 7 jours	
				2-8°C	Sous 4 semaines maximum	
	Accompagné d'un pvt gynécologique	Se référer au chapitre 2. Cytologie gynécologique				
	Accompagné d'un pvt non gynécologique	Se référer au chapitre 3. Cytologie non-gynécologique				

* Jours ouvrés, variables en fonction des techniques complémentaires ou de la difficulté à l'établissement d'un diagnostic.

LES FLACONS OU POTS DE FORMOL NE DOIVENT PAS ETRE PLACES AU REFRIGERATEUR

TOUS LES PRELEVEMENTS DOIVENT PARVENIR AU CABINET DANS LEURS FIXATEURS PRECONISES SELON LES RECOMMANDATIONS

POUR OBTENIR LE MEILLEUR RESULTAT, LE PRELEVEMENT DOIT ETRE IMMERGE RAPIDEMENT DANS UN VOLUME DE FORMALDEHYDE EQUIVALENT DE 5 A 10 FOIS LA TAILLE DU PRELEVEMENT

6.2 Bon de demande d'examen

Anatomo-cyto-pathologique DE-PREA-005

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

UNILABS - PATHOLOGIE NORD
EXAMEN ANATOMO-CYTO-PATHOLOGIQUE

Docteurs Ahmed BOUDAH, Dominique CATHELIN, Hervé COTTEN,
Christian DELERIVE, Jérôme DELPLACE, Yoan DITCHI, Fabienne DUPONT-EVRARD,
Caroline GHIGHI, Malika GUERINOU, Jean-Marie HARIMENSHI,
François LAMARCHE, Thierry MALARD, Pierre-Yves PAQUET, Amandine PHILIPPE

cadre réservé au laboratoire

Nbre de flacons reçus :
Nbre de lames reçues :
☐ Non-conformité

Résultats :
☐ URGENT
☐ A faxer :
☐ A téléphoner :

DATE : / / Heures de prélèvement : Heure de fixation :
Nombre de flacons transmis : Nombre de lames transmises :
☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐ Enfant

NOM :
Nom de naissance :
Prénom : DDN :
Tél : Mail :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° Sécurité Sociale :
Caisse : Mutuelle :
☐ Le(a) patient(e) s'oppose à la transmission des données à des fins de recherche médicale.
Honoraires à adresser : ☐ à l'hôpital ☐ au laboratoire ☐ Bordereau 615 ☐ au patient
☐ CMU ☐ ALD ☐ cpam + mutuelle (joindre photocopies)

Nature du prélèvement : ☐ Exérèse ☐ Biopsie(s) ☐ F.C.U.
☐ Cytologie ☐ Curetage
☐ Extemporane ☐ Immunofluorescence

N° de référence des examens précédents :
Localisation anatomique du prélèvement :
☐ Photo prise

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :

MEDECIN PRESCRIPTEUR :
(signature et cachet)

Résultats à adresser :
☐ Médecin prescripteur
☐ Médecins correspondants
(noms, adresses)

☐ Patient (selon les résultats)

Traitement en cours :
Pour les prélèvements gynécologiques : ☐ Grossesse ☐ Ménopause ☐ Hystérectomie
☐ D.D.R. ☐ D.I.U. ☐ Contraception ☐ Aspect du col

ABBEVILLE 13 rue Ste Catherine 80009 ABBEVILLE Tél : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50
LILLE 80, Bd J.B. Lebas BP 925 59024 LILLE Cedex Tél : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87
VALENCIENNES 20 Place Verte 59037 VALENCIENNES CEDEX Tél : 03.27.41.12.12 - Fax : 03.27.41.44.88

Annexe 4

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le flacon	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR**(hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure d'ischémie si nécessaire		✓	Obligatoire
	Heure de fixation		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Siège du pvt***		✓	Obligatoire
	Différenciation des flacons (si plusieurs)	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques :			
	Topographie		✓	Obligatoire
	Orientation de l'exérèse		✓	Nécessaire
	Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire
	Antécédents du patient		✓	Obligatoire
	Traitement en cours		✓	Nécessaire
	Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire

* BDE : Bon de Demande d'examen

** CR : Compte rendu

*** Ne pas mélanger des prélèvements effectués sur plusieurs sites dans un seul flacon

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impacte le résultat.

6.2.1 Recommandations techniques pour l'histologie

Les fixateurs recommandés sont à privilégier pour une meilleure prise en charge du patient.



Etape 1 : Identification

Inscrire NOM Prénom date de naissance du patient sur le(s) flacon(s). Différencier les flacons et les lames si plusieurs sites de prélèvements

Etape 2 : Technique de prélèvement

Les techniques de prélèvements dépendent de la nature du prélèvement et des procédures en cours. Si nécessaire, il est recommandé d'utiliser pour les biopsies « carottes » des cassettes et mousses dans un flacon contenant du formol



Etape 3 : Acheminement au Cabinet

Mettre le(s) flacon(s) et le(s) lame(s) identifié(s) et le bon de demande d'examen DE-PREA-005 dans un sachet double poche transparent :

- **Sachet vert** : Echantillons Histologiques
- **Sachet violet** : Echantillons Dermatologiques
- **Sachet bleu** : Echantillon spécifique à la Radiologie
- **Sachet jaune** : Echantillons Cytologiques + Histologiques (Mixtes)



1. Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sachet.



2. Insérer ce document dans la poche extérieure



3. Retirer la languette pour exposer la bande adhésive



4. Pour fermer, tirer fermement de chaque côté du sac

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'utiliser les **sachets rouges** uniquement pour les prélèvements **URGENTS**



En cas de rupture de stock, veuillez effectuer une commande auprès du service logistique :

Tel : 03.20.97.40.98

Fax : 03.20.97.40.87

Mail : logistique.pnu@unilabs.com

6.2.2 Acheminement au Cabinet

Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Dépôt au Cabinet :**

Déposer l'ensemble des sachets contenant le(s) prélèvement(s) et les bon(s) de demande d'examen aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Ramassage par coursier :**

Etape 1 : Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003

 **Pathologie Nord Unilabs**
Cabinet de pathologie

N° DE SCILLE :

CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposant les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concerné



Etape 2 : Placer le(s) sachet(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans la malle, accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

Etape 3 : Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



6.2.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

Annexe 3

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	☐	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	☐	<i>for20</i>
Cytobrosse CervexBrush	☐	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	☐	<i>for</i>
Cytobrosse Combibrush	☐	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	☐	<i>poc</i>
EndoCervex Brush (endocol)	☐	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	☐	<i>pom</i>
Ecouvillon bois/coton tête large	☐	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	☐	<i>pol</i>
Spatules d'Ayres	☐	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	☐	<i>spo3</i>
Kit d'auto-test HPV	☐	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	☐	<i>spo5</i>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS		
Porte-lames carton 3 lames	☐	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 5L	☐	<i>bid</i>
Lames blanches de microscopie	☐	<i>vie</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	☐	<i>cubi</i>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	☐	<i>lam</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	☐	<i>mic</i>
LaboFix aérosol 200 ml	☐	<i>fix</i>	Pipettes de Cornier	☐	<i>pip</i>
Flacon stérile 60 ml	☐	<i>str</i>	Cassette + mousse	☐	<i>cas</i>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	☐	<i>ctl</i>	Tube RNA LATER	☐	<i>rna</i>
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	☐	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	☐	<i>fic</i>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	☐	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	☐	<i>ficgyn</i>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	☐	<i>fel</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	☐	<i>ficsom</i>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	☐	<i>anb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	☐	<i>feu</i>
Expéditeur (nom, adresse et service) :			Scellé pour bac à navette	☐	<i>sce</i>
Date : / /			Grand sac de transport	☐	<i>gst</i>
Cachet :			Sachet double poche zip : couleur à préciser	☐	<i>pst</i>
Piéf : DE-LOG-001-07 Date d'application : 08/09/2023			Enveloppe Post-Réponse	☐	<i>mat</i>
Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison			Carnet Bloc Opérateur	☐	<i>cbo</i>
			Carnet A5 Duplicata	☐	<i>pct</i>

7. BIOLOGIE MOLECULAIRE

7.1 Généralités

La détection qualitative des mutations somatiques des gènes KRAS, NRAS, BRAF, EGFR et MSI est réalisée, au Cabinet, par une technique de PCR en temps réel.

• Modalité pour les prélèvements (pvt) de biologie moléculaire

Biologie moléculaire	Prélèvements	Fixateur pré-analytique préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Bloc	Lame		
	Copeaux issus d'un bloc** ou d'une lame blanche	Formaldéhyde 4%	15-25°C	15-25°C	Bloc archivé PNU 24 à 48 h Sous-traitance*** : 48 à 72 h	2 à 10 jours***

* Jours ouvrés, variables en fonction des techniques complémentaires ou de la difficulté à l'établissement d'un diagnostic.

** Bloc : pvt inclus en paraffine

*** Les délais supérieurs en cas de sous traitance

**** Voir §Tests sous sous-traités

LE TEMPS DE FIXATION OPTIMAL DU PRELEVEMENT AVANT SON INCLUSION EN PARAFFINE DOIT ETRE COMPRIS ENTRE 24 ET 48 H.

LE LIQUIDE DE BOIN, L'ACIDE PICRIQUE, L'EOSINE, AINSI QUE LES DECALCIFIANST SONT PROSCRITS.

LES FIXATEURS ISSUS D'ALCOOL, ALCOOL FORMOL ACIDE ACETIQUE (AFA) OU SUBSTITUS DE FORMOL SONT DECONSEILLES.

• Tests réalisés au Cabinet

Biologie moléculaire	Analyses réalisées	Mutations des gènes détectées
	KRAS	Codons : 12 / 13 / 59 / 61 / 117 / 146
	NRAS/BRAF	Codons : 12 / 13 / 59 / 61 / 117 / 146
	BRAF (mélanome)	Codons : V600E/E2/D et V600K/R/M
	EGFR	Mutation exons : 18 / 20 / 21 Délétions exon : 19 Insertion exon : 20
	MSI	Panel de 7 biomarqueurs pour analyse d'acide nucléiques

• Tests sous-traités

Le Cabinet peut être amené à sous-traiter des examens (DE-SMQ-047)

7.2 Bon de demande d'examen

Recherche de mutation somatique DE-PREA-007

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

Unilabs | Pathologie Nord

Bon de demande d'examen
DEMANDE DE RECHERCHE
DE MUTATION SOMATIQUE
007 DE PREA-007-01

Etiquette laboratoire

PNU LILLE
60 Bd J.B. Lebas - BP 625
59024 LILLE Cedex
Tél : 03.20.97.40.97
Fax : 03.20.97.40.87

PNU ABBEVILLE
13 rue Sainte Catherine
80100 ABBEVILLE
Tél : 03.22.20.77.55
Fax : 03.22.20.77.50

PNU VALENCIENNES
20 Place Verte - BP 90372
59037 VALENCIENNES
Tél : 03.27.47.12.12
Fax : 03.27.41.44.66

ENVOI PRÉFÉRENTIEL DU BON DE DEMANDE D'EXAMEN PAR COURRIEL : piomot.pnu@unilabs.com

Date de la demande : ☐ **URGENT** ☐ A faxer ☐ A téléphoner Merci de préciser N° :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Sexe : ☐ F ☐ M
Nom d'usage : _____ Mail : _____
Prénom : _____ Téléphone : _____
Nom de naissance : _____ N° SS : _____
Date de naissance : _____ Caisse : _____
Adresse patient(e) : _____ **FACTURATION : ☐ HOPITAL ☐ CLINIQUE**

CP : _____ Ville : _____

IDENTIFICATION PRESCRIPTEUR

Nom / Adresse / Service / N° ADEL - RPPS : _____ Signature et cachet

INFORMATION ECHANTILLON OBLIGATOIRE

Date de prélèvement : _____
Numéro du bloc transmis : _____ Organe concerné : _____
Diagnostic : _____ => Fournir compte-rendu opératoire (chirurgie ou oncologie)
Pathologiste responsable du cas : _____
Type de prélèvement : biopsie ☐ pièce opératoire ☐ Fixateur : _____

RECHERCHE DE MUTATION

☐ KRAS ☐ MSI ☐ NGS*
☐ BRAF ☐ EGFR ☐ Autres : _____
☐ BRAF ☐ BRCA*

*Examen réalisé en sous-traitance

RECHERCHE IMMUNO-HISTOCHEMIE COMPLÉMENTAIRE

☐ MSI (recherche d'instabilité micro-satellitaire) ☐ PDL-1
☐ HER 2 ☐ Alk/Ros 1 ☐ Autres : _____

MERCI DE JOINDRE À CE BON DE DEMANDE D'EXAMEN :
-> Compte-rendu anatomo-pathologique
-> Un bloc tumoral représentatif, fixé au formol et inclus en paraffine « la lame HES correspondante

Cadre réservé au cabinet

DISCLAIMER : Unilabs France traite avec attention vos données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous recommandons vos droits en tant que personnes concernées. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://unilabs.fr> Rubrique « Protection des données ». Notre manuel de prélèvement est consultable en cabinet <https://pathologie.unilabs.fr>

Annexe 5

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le bloc/lame	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom		✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance		✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	Numéro examen	✓	✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR**(hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure de fixation		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Identification bloc cible	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques :			
	Topographie		✓	Obligatoire
	Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire
	Antécédents du patient		✓	Obligatoire
	Traitement en cours		✓	Nécessaire
	Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire
	Type de mutation recherché		✓	Obligatoire

* BDE : Bon de Demande d'exman

** CR : Compte rendu

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impact le résultat.

7.2.1 Recommandation technique pour la biologie moléculaire

Une sélection d'un prélèvement comportant le plus de cellules tumorales et le moins de nécrose possible doit être réalisé

Etape 1 : Identification bloc cible

Un médecin pathologiste sélectionne un bloc suffisamment riche en matériel tumoral après contrôle morphologique sur une lame coloré HE (hématoxyline/Eosine)



Etape 2 : Technique bloc cible

Le Cabinet réalise les tests de mutation somatique à partir de copeaux provenant du bloc cible suivant les recommandations du fournisseur

Biologie moléculaire	Type de technique	% cellules tumorales minimum requis
	KRAS	10 %
	NRAS/BRAF	10 %
	BRAF (mélanome)	50 %
	EGFR	10 %, 100 cellules
	MSI	20 %

INFORMATION IMPORTANTE

Merci de cocher la case **URGENT uniquement pour les prélèvements **URGENTS****

Pour toute demande, veuillez contacter le service secrétariat de biologie moléculaire :

Tel : 03.20.97.40.97

Mail : biomol.pnu@unilabs.com

8. HYGIENE ET SECURITE

8.1 Information usage et transport du formol

Compte tenu du caractère volatile et rémanent du formol, toutes les opérations de manipulation du formol doivent être maîtrisées et rigoureuses

8.1.1 Méthodologie transport sécurisé des flacons contenant du formol

➤ CAISSE TRANSPORTEURS

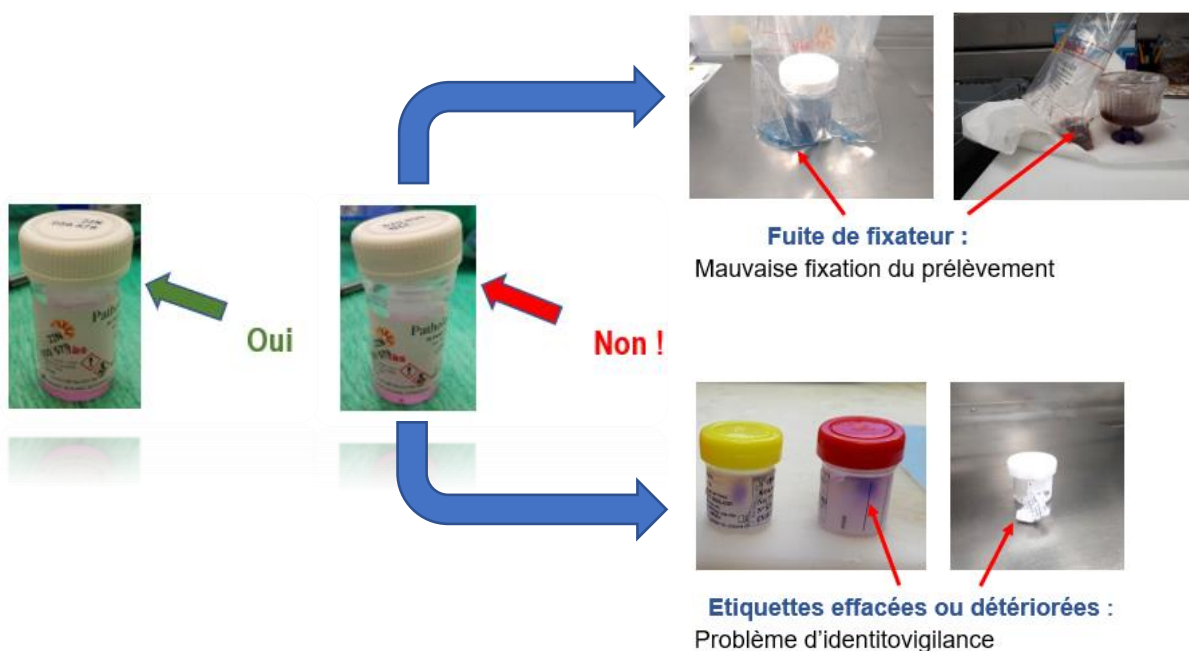
Les flacons doivent toujours être rangés, calés, et les demandes d'examen doivent être isolées dans un sac par précaution.

Exemple : Ce rangement inapproprié peut provoquer une fuite du formol dans la caisse de transport



8.1.2 Méthodologie manipulation sécurisée des flacons contenant du formol

Afin d'éviter tout risque pouvant nuire à la prise en charge du prélèvement, les flacons doivent être toujours fermés hermétiquement



8.2 Fiche de données sécurité Formol à 4%

[Téléchargement - Alphapath](#)



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%	Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022
-------------------------------------	--

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification du produit

- Nom du produit : **Formol Acétique - 4%**
- Type du produit : Mélange
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation : Fixateur pour prélèvements biologiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Alphapath
101 Chemin des Pêchers
Les Ateliers de la Louvade
34130 MAUGIO - France
Tel. : +33 (0)4 67 60 74 79
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27
Mail : contact@alphapath.fr

Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59 Site : <http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 3	Carc. 1B Muta 2	Skin Sens. 1 Acute Tox. 4
		
GHS 02	GHS 08	GHS 07

H228 : Liquide et vapeurs inflammables
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 : Peut provoquer le cancer
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
Avertissement : Dgr - Danger

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classé et étiqueté suivant le Règlement CLP.

Pictogrammes

GHS 02 GHS 08 GHS 07

Mention d'avertissement
Danger - Dgr

Mentions de danger
H228 : Liquide et vapeurs inflammables
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 : Peut provoquer le cancer
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

2 Identification des dangers (suite)

- Conseils de prudence

P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer
 P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P405 : Garder sous clé
 P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Formol
 Méthanol

- Autres dangers

- Aucun

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable
 - vPvB: Non applicable

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique Mélange en solution

- Description / Composition

- Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
Formaldéhyde	605-001-00-0	200-001-0	50-00-0	2% < C < 9%	Canc. 1B Muta. 2 Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Skin Corr. 1B Skin Sens. 1	H350 H341 H331 H311 H331 H314 H317
Méthanol	603-001-00-X	200-609-0	67-58-1	≤ 1%	Flam. Liq. 2 Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) STOT SE 1	H228 H331 H311 H317
Acide Acétique	607-002-00-0	200-680-7	64-19-7	C < 10%	Flam. Liq. 3 Skin Corr. 1A	H228 H314

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 15.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin.

NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

Indications destinées au médecin :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques.

Irritations en cas de contact avec les yeux et la peau.

Irritations des muqueuses, toux et dyspnée après inhalation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non Combustible.

Risque de formation de vapeurs de formaldéhyde après évaporation du solvant par la chaleur.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

- Informations complémentaires

Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau.

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Conseils généraux

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.

Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.

Rincer et diluer abondamment à l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.

Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.

Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

7 Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions :

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais (+10 à +35°C) et ventilé.

Ne pas utiliser de récipient en métal.

Indications concernant le stockage commun :

Pas d'indication particulière de stockage.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

50-00-0 - Formol (3 % < C < 5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 1 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm C1B, M2
--------------	---

67-56-1 - Méthanol (< 2,5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Risque de pénétration percutanée, (12)
IOELV (EU)	260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

64-19-7 - Acide Acétique (< 10%)

VME (France)	Valeur momentanée: 25 mg/m ³ , 10 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 50 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- DNEL	
67-56-1 - Méthanol (< 2.5%)	
Dermique	DNEL (travailleurs-système aiguë) 40 mg/kg (bw/day) DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 40 mg/kg (bw/day)
Inhalation	DNEL (Travailleurs effets aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets systémiques aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 260 mg/m3
64-19-7 - Acide Acétique (< 10%)	
Inhalation	DNEL (Travailleurs effets aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets systémiques aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 260 mg/m3
- PNEC	
67-56-1 - Méthanol (< 2.5%)	
PNEC (eau douce) 20,8 mg/l PNEC (rejet intermittent) 1,540 mg/l PNEC (Sédiment d'eau douce) 77 mg/kg PNEC (eau de mer) 2,08 mg/l PNEC (Sédiment marin) 7,7 mg/l PNEC (STP) 100 mg/l PNEC (sol) 100 mg/kg (dw) (bw/day)	
64-19-7 - Acide Acétique (< 10%)	
PNEC (eau douce) 3,058 mg/l PNEC (rejet intermittent) 30,58 mg/l PNEC (Sédiment d'eau douce) 11,36 mg/kg PNEC (eau de mer) 0,3058 mg/l PNEC (Sédiment marin) 1,136 mg/l PNEC (STP) 85 mg/l PNEC (sol) 0,478 mg/kg	

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuel

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

Masque Filtrant



- Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Gants de protection



Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Matériau des gants :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection
hermétiques



- Protection du corps :

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect :	- Indications générales
Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique - Piquante
Seuil olfactif :	Non déterminé
valeur du pH :	7.0 ± 0.1
Changement d'état	
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point d'inflammation (éclair) :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable
Température d'auto inflammation	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminée
Auto inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur à 20°C :	23 hPa
Densité à 20 °C :	1.015 g/cm³
Densité relative :	Non déterminée
Densité de vapeur :	Non déterminée
Vitesse d'évaporation :	Non déterminée
Solubilité dans/miscibilité	
Avec l'eau :	Entièrement miscible
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminée
Teneur en solvants	
Solvants organiques :	4.8 %
Eau :	94.2 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

· Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

· Décomposition thermique

Fort réchauffement.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· Conditions à éviter

Fort réchauffement.

· Matières incompatibles

Initiateurs de polymérisation (métaux alcalins), acides, oxydes de nitrogène, peroxyde d'hydrogène, agents oxydants, acide formique.

· Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

· Indications complémentaires

Stabilisant : Méthanol à 1%

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë

Valeurs LD ₅₀ /LC ₅₀ déterminantes pour la classification :		
50-00-0 - Formol		
Oral	LD ₅₀	600 mg/kg (rat)
Dermique	LD ₅₀	270 mg/kg (lapin)
Inhalation	LD ₅₀ /4h	3 ppm (ATE)
67-56-1 - Méthanol		
Oral	LD ₅₀	143 mg/kg (ATE (RTECS®))
		>1.187 mg/kg (rat)
Dermique	LD ₅₀	15.800 mg/kg (lapin)
Inhalation	LD ₅₀ /4h	83,9 mg/L (rat)
64-19-7 - Acide Acétique		
Oral	LD ₅₀	3.310 mg/kg (rat)

· Effet Toxique

Contact cutané : Peut être nocif par contact avec la peau.

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion : Nocif par ingestion.

· Effet primaire d'irritation

· de la peau: Irite la peau et les muqueuses.

· des yeux: Effet d'irritation.

· Sensibilisation

Sensibilisation possible par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

· Carcinogénicité

Suspicion d'activité carcinogène. Employer le produit avec prudence.

Le produit est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C. en catégorie 1 et en catégorie 3 par le CIRC.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

11 Informations toxicologiques (suite)

Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Nocif & Irritant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction : Pas d'information importante disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Pas d'information importante disponible.
- Danger par aspiration : Pas d'information importante disponible.

12 Informations écologiques

Toxicité

Donnée non disponible.

Toxicité aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité sur les bactéries : Photobactérium phosphoreum : 8.5 mg/l, Ps. putida : ECO = 14 mg/l.

Toxicité sur les algues : M. aeruginosa : ECO = 0.4 mg/l.

Toxicité sur les crustacés : Daphnia magna : 42 mg/l.

Toxicité sur les poissons : Salmo gairdneri : 214 mg/l.

Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

Formol : 97% de dégradation en 5 jours (test OCDE)

Comportement dans les compartiments de l'environnement

- Potentiel de bioaccumulation :

Pas de bioaccumulation à prévoir : $\log P(o/w) < 1$.

- Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

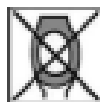
Effets écotoxiques

Remarque : Même dilué, le formol entrave la putréfaction des boues dans les installations de traitement des eaux usées.

Autres indications écologiques

- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu Polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable lors de fuite de produit non dilué ou en grande quantité dans le sous-sol.

- Autres indications :

Le produit est biodégradable.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT : Non applicable.

- vPvB : Non applicable.

Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.

Emballages non nettoyés :

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR/RID - IMDG - IATA : Néant

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

Étiquettes pour le transport

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

Groupe d'emballage

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non IMDG : Polluant marin : Non IATA : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :
Non applicable

Indications complémentaires de transport

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15 Informations réglementaires

Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 3 - Carc. 1B - Muta. 2 - Skin Sens. 1 - Acute Tox. 4

Mention d'avertissement

Danger - Dgr

Mentions de danger

H228 : Liquide et vapeurs inflammables

H332 : Nocif par inhalation

H312 : Nocif par contact cutané

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 : Peut provoquer le cancer

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

15 Informations réglementaires (suite)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Nocif, Carcinogène, Mutagène et Sensibilisant.

Directives techniques air

Classe	Part en %
Wasser	50-100
I	10-25
II	5-10

Classe de pollution des eaux

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu Polluant

Classe(s) de danger pour le transport

Aucune restriction. Le mélange est classé comme non dangereux pour le transport.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.

Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviation des dangers

Carc. 1B : Cancérogénicité catégorie 1B

Muta. 2 : Agents mutagènes sur les cellules germinales catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée catégorie 1

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë catégorie 4

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë catégorie 3

Skin Corr. 1B : Corrosif/irritant pour la peau catégories de danger 1B

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique catégorie de danger 1

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables, catégorie 3

Skin Corr. 1A : Corrosif/irritant pour la peau catégories de danger 1A

Mentions de danger importantes

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H332 : Nocif par inhalation

H312 : Nocif par contact cutané

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 : Peut provoquer le cancer

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H311 : Toxique par contact cutané

H331 : Toxique par inhalation

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ATA : International Air Transport Association

ICAO : International Civil Aviation Organization

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

Modifications	Version 01 - 20/08/2019 - Création Version 02 - 06/11/2017 - Modification 4-Premiers secours : Après ingestion Version C - 25/05/2022 - MAJ de la concentration de Méthanol : < 1%. MAJ de la classification et de l'étiquetage en fonction de l'inflammabilité de l'acide acétique. Modification de la référence de la version du document pour intégration dans Symatean. Revue de la FDS Version D - 24/11/2022 - Mise à jour de l'adresse
----------------------	--

8.3 Fiche de données sécurité PreserCyt Solution

[Bibliothèque de fiches de données de sécurité des produits Hologic](#)

Système général harmonisé (SGH) (European Union)

HOLOGIC®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ThinPrep® PreservCyt Solution

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit ThinPrep® PreservCyt Solution

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation(s) particulière(s) Solution de conservation tamponnée à base de méthanol servant de support aux cellules pendant le transport et la préparation des lames

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Hologic Inc.
250 Campus Drive
Marlborough, MA 01752
United States
1-508-263-2900

Adresse du fournisseur Hologic BVBA
Building Caprese, 8th Floor
Da Vinci laan 5
1930 Zaventem, Belgium
+32 2 711 4680

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chemtrec, U.S. and Canada 1-800-424-9300; Chemtrec International + 1-703-741-5970

Pour plus d'informations, contacter sds@hologic.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient MÉTHANOL

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

ThinPrep® PreservCyt Solution**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H301 - Toxique en cas d'ingestion
 H311 - Toxique par contact cutané
 H331 - Toxique par inhalation
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer
 P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P308 + P311 - IF exposed or concerned: Call a POISON CENTER or doctor
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

2.3. Autres dangers**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

MÉLANGES 3.2**MÉLANGES**

Nom chimique	Numéro CAS	%	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol	67-56-1	35-55	Present	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119433307-44-0135

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

ThinPrep® PreservCyt Solution

Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Traiter les symptômes.
-----------	------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction déconseillés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. INFLAMMABLE.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. Évacuer la zone et lutter contre l'incendie à une distance sécuritaire. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines.
--	---

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle, SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination.
-------------------------------	---

ThinPrep® PreservCyt Solution**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

Remarques générales en matière d'hygiène Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Diagnostic in vitro

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin	STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m³	S* TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m³ Ceiling / Peak: 800 ppm Ceiling / Peak: 1080 mg/m³ Skin

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	Skin TWA: 133 mg/m³ TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methanol 67-56-1	Skin STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	STEL: 300 mg/m³ TWA: 100 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ Skin STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Douches. Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

ThinPrep® PreservCyt Solution

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	Odeur	Alcool
aspect	incolore, transparent, liquide	seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	incolore		
Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode	
pH	5.5		
Point de fusion/point de congélation	-48.3 °C / -55 °F		
Point / intervalle d'ébullition	71 °C / 159 °F		
Point d'éclair	26 °C / 78 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité	36%		
Limite inférieure d'inflammabilité	13.6%		
pression de vapeur		Aucune information disponible	
Densité de vapeur	1.17		
densité		Aucune information disponible	
Hydrosolubilité		Miscible à l'eau	
solubilité(s)		Aucune information disponible	
Coefficient de partage		Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	460 °C / 860 °F		
température de décomposition		Aucune information disponible	
Viscosité cinématique		Aucune information disponible	
Viscosité dynamique		Aucune information disponible	
Percent Volatile	> 99%		

9.2. Autres informations

Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	53
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
------------	---

10.2. Stabilité chimique

stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e)
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
--------------------------	--

ThinPrep® PreservCyt Solution

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
Irritation	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Inhalation	Nocif par inhalation
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation
Contact avec la peau	Nocif par contact cutané
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	94.00
ETAmél (voie cutanée)	283.00
ETAmél (inhalation-vapeurs)	2.83

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sans objet
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sans objet
Sensibilisation	Sans objet
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sans objet
Cancérogénicité	Sans objet
toxicité pour la reproduction	Sans objet
STOT - exposition unique	Sans objet
STOT - exposition répétée	Sans objet
Effets sur certains organes cibles	Système nerveux central, Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

7% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

ThinPrep® PreservCyt Solution	
Nom chimique	Coefficient de partage
Méthanol	-0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Waste from Residues / Unused Products	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**IMDG**

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III, (26°C C.C.)
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac	Aucune information disponible
conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes	3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	FT1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A

ThinPrep® PreservCyt Solution

14.3 Classe de danger	3
Étiquettes	3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	FT1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	3P

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.****SVHC**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methanol 67-56-1	RG 84	

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)
 TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air) Indéterminé(e)(s)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des Inventaires suivants .

Nom chimique	TSCA	EINECS/ELINCS	DSL/NDL	PICCS
Methanol 67-56-1	Present	X	X	X
EDTA Disodium Salt 6381-92-6	-	-	X	X
Glacial Acetic Acid 758-12-3	-	X	-	-

Nom chimique	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Methanol 67-56-1	Present	X	X	Present
EDTA Disodium Salt 6381-92-6	-	X	X	-

ThinPrep® PreservCyt Solution

Légende

X - Présent

- Not Listed

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par Hologic Inc

Date de révision 12-août-2019

Version 4

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

8.4 Fiche de données sécurité CytoLyt Solution

[Bibliothèque de fiches de données de sécurité des produits Hologic](#)

Système général harmonisé (SGH) (European Union)

HOLOGIC®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ThinPrep® CytoLyt Solution

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit ThinPrep® CytoLyt Solution

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation(s) particulière(s) Solution de conservation tamponnée à base de méthanol servant de support aux cellules pendant le transport

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Hologic Inc.
250 Campus Drive
Marlborough, MA 01752
United States
1-508-263-2900

Adresse du fournisseur Hologic BVBA
Building Caprese, 8th Floor
Da Vincilaan 5
1930 Zaventem, Belgium
+32 2 711 4680

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chemtrec, U.S. and Canada 1-800-424-9300 Chemtrec International + 1-703-741-5970

Pour plus d'informations, contacter sds@hologic.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].



ThinPrep® CytoLyt Solution**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H312 - Nocif par contact cutané
 H332 - Nocif par inhalation
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P308 + P311 - IF exposed or concerned: Call a POISON CENTER or doctor
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du carbonate de sodium sec pour l'extinction
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

MÉLANGES 3.2**MÉLANGES**

Nom chimique	Numéro CAS	%	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Methanol	67-56-1	14 - 25	Present	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119433307-44-0 135

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne

ThinPrep® Cytolyt Solution

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition.
de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Agent chimique sec, CO₂, jet d'eau ou mousse résistant aux alcools. Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse résistant à l'alcool. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure ; ne pas disperser la matière. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs.

Moyens d'extinction déconseillés

PRUDENCE : Tous ces produits ont un point d'éclair très bas. L'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Danger d'explosion des vapeurs à l'intérieur de bâtiments, à l'extérieur ou dans les égouts. Les substances désignées par un « P » peuvent polymériser de façon explosive lorsqu'elles sont chauffées ou impliquées dans un incendie. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections**Référence à d'autres sections**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

ThinPrep® CytoLyt Solution**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux réglementations locales. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Diagnostic in vitro

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³	S* TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ Ceiling / Peak: 800 ppm Ceiling / Peak: 1080 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin TWA: 133 mg/m ³ TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methanol 67-56-1	Skin STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Skin STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Douches. Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

ThinPrep® CytoLyt Solution

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Sans objet.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	Odeur	Aucune information disponible
aspect	incolore, liquide		
Couleur	incolore		
Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode	
pH	7		
Point de fusion/point de congélation	9.7 °C / -12.4 °F		
Point / intervalle d'ébullition	80 °C / 177 °F		
Point d'éclair	41 °C / 105 °F		
Taux d'évaporation	1		
Inflammabilité (solide, gaz)			Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité	36%		
Limite inférieure d'inflammabilité	8.4%		
pression de vapeur	127 mmHg		
Densité de vapeur	2.17 (Air=1)		
densité	0.97		
Hydrosolubilité			Aucune information disponible
solubilité(s)			Aucune information disponible
Coefficient de partage			Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	500 °C / 932 °F		
température de décomposition			Aucune information disponible
Viscosité cinématique			Aucune information disponible
Viscosité dynamique			Aucune information disponible
Percent Volatile	>99%		

9.2. Autres informations

Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	21
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e)
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

ThinPrep® CytoLyt Solution

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
 Irritation Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
 Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 476.00 mg/kg
 ETAmél (voie cutanée) 1,429.00 mg/kg
 ETAmél (inhalation-vapeurs) 14.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Methanol	= 5628 mg/kg (Rat)		= 83.2 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet
 Sensibilisation Sans objet
 Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet
 Cancérogénicité Sans objet
 toxicité pour la reproduction Sans objet
 STOT - exposition unique Sans objet
 STOT - exposition répétée Sans objet
 Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Système respiratoire, Peau.
 Danger par aspiration Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Methanol	-0.77

ThinPrep® CytoLyt Solution**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Waste from Residues / Unused Products L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**IMDG**

14.1 ONU/n° d'identification UN1992
14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 6.1
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III, (41°C c.c.)
14.5 Polluant marin Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
N° d'urgence F-E, S-D
14.7 Transport en vrac Aucune information disponible
 conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN1992
14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger 3
Étiquettes 3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
Code de classification FT1
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n° d'identification UN1992
14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger 3
Étiquettes 3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification FT1
Code de restriction en tunnel (D/E)

ThinPrep® Cytolyt Solution**DACI (aérien)**

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	3P

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

SVHC

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methanol 67-56-1	RG 84	

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)
 TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air) Indéterminé(e)(s)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des inventaires suivants .

Nom chimique	TSCA	EINECS/ELINCS	DSL/NDL	PICCS
Water 7732-18-5	Present	X	X	X
Methanol 67-56-1	Present	X	X	X
Magnesium Acetate 142-72-3	Present	X	X	X
Chlorure de sodium 7647-14-5	Present	X	X	X
Chlorure de potassium 7447-40-7	Present	X	X	X

Nom chimique	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Water 7732-18-5	-	X	X	Present
Methanol 67-56-1	Present	X	X	Present
Magnesium Acetate 142-72-3	Present	X	X	Present
Chlorure de sodium				

ThinPrep® CytoLyt Solution				
7647-14-5	Present	X	X	Present
Chlorure de potassium 7447-40-7	Present	X	X	Present
Calcium Acetate 5743-26-0	-	X	-	-

Légende

X - Présent

- Not Listed

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**SECTION 16 : Autres informations****Date de révision** 12-août-2019**Version** 3**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

8.5 Fiche de données sécurité Liquide de Michel

[Téléchargement - Alphapath](#)



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023 - Version E - Révision : 23/06/2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification du produit

- Nom du produit : **Liquide de MICHEL - Fixateur** (Solution Fille)
- Type du produit : Mélange
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation : Fixateur pour prélèvements biologiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Alphapath

101 Chemin des Pêchers
Les Ateliers de la Louvade
34130 MAUGIO - France
Tél. : +33 (0)4 67 60 74 79
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27

Mail : contact@alphapath.fr

Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59 Site : <http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Le mélange est classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est considéré comme non dangereux selon le Règlement CLP.
Il ne comporte pas d'élément d'étiquetage particulier.

Pictogrammes

Non applicable

Mention d'avertissement

Non applicable

Mentions de danger

Aucune

Conseils de prudence

Non applicable

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Non applicable

Autres dangers

- Aucun

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023

Version E

Révision : 23/06/2023

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique** Mélange en solution

Description / Composition

· Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
N-Ethylmaleimide	-----	204-392-4	128-53-0	C < 1% & C < 0.1%	Acute Tox. 2 Acute Tox. 3 Skin Corr. 1B Skin Sens. 1 	H300 H311 H314 H317

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

· **Conseils généraux :**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si apparition d'une douleur ou irritation, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion :**

Ne pas faire vomir.

Rincer immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau.

Si une irritation ou un malaise se développe, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin :**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023 - Version E - Révision : 23/06/2023

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction appropriés :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes d'azote et oxydes de soufre.

Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Informations complémentaires

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Conseils généraux

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.

Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.

Rincer et diluer abondamment à l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.

Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.

Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023

Version E

Révision : 23/06/2023

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais à l'abri de la lumière.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Pas d'indication particulière de stockage.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

· **Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

· Contrôles de l'exposition

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire :**

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.



Gants de protection



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023

Version E

Révision : 23/06/2023

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Matériau des gants :

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

- Protection des yeux :



Lunettes de protection
hermétiques

- Protection du corps :

Une protection individuelle particulière n'est pas requise.

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect :		- Indications générales
Forme :		Liquide
Couleur :		Incolore
- valeur du pH :		Non déterminé
- Changement d'état		
Point de fusion :		Non déterminé
Point d'ébullition :		Non déterminé
- Point d'inflammation (éclair) :		Non applicable
- Inflammabilité (solide, gazeux) :		Non applicable
- Température d'auto inflammation		Non applicable
- Température de décomposition :		Non déterminée
- Auto inflammation :		Le produit ne s'enflamme pas spontanément
- Danger d'explosion :		Le produit n'est pas explosif
- Pression de vapeur à 20°C :		Non déterminée
- Solubilité dans/miscibilité		
Avec l'eau :		Entièrement miscible
- Autres informations		Pas d'autres informations importantes disponibles

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

- Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

- Décomposition thermique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023

Version E

Révision : 23/06/2023

10 Stabilité et réactivité (suite)

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Pas d'indication de conditions particulières de stockage à éviter.

Matières incompatibles:

Pas d'indication d'incompatibilité particulière.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune toxicité aiguë n'est répertoriée pour ce produit dans les conditions de concentration des composants du produit.

Effet Toxique

Aucun problème toxicologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Effet primaire d'irritation

Aucun problème d'irritation n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Sensibilisation

Pas de sensibilisation envisagée dans les conditions de concentration des composants du produit.

Carcinogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit ne présente pas de dangers.

12 Informations écologiques

Aucun problème écologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Toxicité

Donnée non disponible.

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales :



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023 - Version E - Révision : 23/06/2023

12 Informations écologiques (suite)

. Autres indications :

Le produit est biodégradable.

. Résultats des évaluations PBT et VPVB

• **PBT** : Non applicable.

• **vPvB** : Non applicable.

. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.

. Emballages non nettoyés :

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.

. Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Aucune restriction

. Numéro ONU

ADR/RID - IMDG - IATA :

Non applicable

. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID - IMDG - IATA :

Non applicable

. Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA :

Produit non dangereux

. Etiquettes pour le transport

ADR/RID - IMDG - IATA :

Non applicable

. Groupe d'emballage

ADR/RID - IMDG - IATA :

Non applicable

. Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non

IMDG : Polluant marin : Non

IATA : Non

. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable

. Indications complémentaires de transport

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023 - Version E - Révision : 23/06/2023

15 Informations réglementaires

Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Classe de pollution des eaux

Le mélange est classé comme non polluant.

Classe(s) de danger pour le transport

Aucune restriction. Le mélange est classé comme non dangereux pour le transport.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.

Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout

contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant

aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le mélange contient moins de 1% de substance classée dangereuse, il est donc classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Le mélange contient moins de 0.1% de substance sensibilisante, il n'est donc pas nécessaire de donner d'information additionnelle sur les dangers

Substances classées

N-Ethylmaleimide

Abréviation des dangers

Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë catégorie 2

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë catégorie 3

Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée catégorie 1B

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée catégorie 1

Mentions de danger importantes

H300 : Mortel en cas d'ingestion

H311 : Toxique par contact cutané

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Information additionnelle sur les dangers

EUH208 : «Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.».

Modifications	Version 01 - 15/03/2012 - Création Version 02 - 25/06/2012 - Modification de la dénomination du produit (Michel remplacé par Michel) Version 03 - 15/02/2017 - Mise à jour de l'adresse Alphaspath Version D - 25/05/2022 - Modification de la référence de la version du document pour intégration dans Symalean - Revue de la FDS Version E - 23/06/2023 - Mise à jour de l'adresse
---------------	---

8.6 Fiche de données sécurité RNA Later

[Fiches de données de sécurité - QIAGEN](#)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RNALATER

Version
1.0

Date de révision:
15.09.2021

Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

Safety Data Sheet (SDS) cover letter for product:

RNALATER

Catalog number:
Document ID: 800000002145
Country / Language: FR / FR

This product contains one or more components with related SDS, listed below. You can find the SDS for each component on the following pages.

Components with SDS:

- RNAlater Tissue Reagent

Kind regards,
Your QIAGEN Team

Email cpc@qiagen.com | Website www.qiagen.com/safety

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RNALATER

Version
1.0

Date de révision:
15.09.2021

Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RNAProtect Tissue Reagent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : QIAGEN GmbH
QIAGEN Str. 1
D-40724 Hilden

Téléphone : +49-(0)2103-29-0

Service responsable : QIAGEN Technical Service, QIAGEN S.A.S,
3 avenue du Canada,
LP 809,
91974 Courtaboeuf Cedex, France,
Tel.: 0800 912 965
<http://support.qiagen.com>
customercare-ca@qiagen.com

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : cpc@qiagen.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC : +1 703-527-3887
+(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RNALATER

Version
1.0

Date de révision:
15.09.2021

Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**RNALATER**Version
1.0Date de révision:
15.09.2021Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures
imbrûlés (fumée).**5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection
particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la
lutte contre l'incendie, si nécessaire.Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les
fumées.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/
vapeurs/ aérosols.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement****6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Produits de nettoyage non-appropriés: hypochlorite de sodium
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.
hypochlorite de sodium**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une
manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre
contre l'incendie et l'explosion l'incendie.Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas
manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Pour en savoir plus sur la
stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé
selon les prescriptions.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Substances chimiques de laboratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RNALATER

 Version
 1.0

 Date de révision:
 15.09.2021

 Date de dernière parution: -
 Date de la première version
 publiée: 15.09.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuelle

 Protection des yeux : Lunettes de sécurité
 Protection des mains

 Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
 Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
 Chaussure protégeant contre les produits chimiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

 Aspect : liquide
 Couleur : Donnée non disponible
 Odeur : caractéristique
 Seuil olfactif : Donnée non disponible
 pH : 5
 Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
 Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
 Point d'éclair : Donnée non disponible
 Taux d'évaporation : Donnée non disponible
 Vitesse de combustion : Donnée non disponible
 Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
 Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
 Pression de vapeur : Donnée non disponible
 Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RNALATER

 Version
 1.0

 Date de révision:
 15.09.2021

 Date de dernière parution: -
 Date de la première version
 publiée: 15.09.2021

Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,25 g/cm ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: non déterminé
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RNALATER

Version
1.0

Date de révision:
15.09.2021

Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RNALATER

Version
1.0

Date de révision:
15.09.2021

Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les
microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RNALATER

Version
1.0

Date de révision:
15.09.2021

Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: ammonium sulphate (Numéro sur la liste 65)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**RNALATER**Version
1.0Date de révision:
15.09.2021Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**RNALATER**Version
1.0Date de révision:
15.09.2021Date de dernière parution: -
Date de la première version
publiée: 15.09.2021

Numéro de la FDS : 600000001317

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

8.7 Fiche de données sécurité Alcool



Fiche de données de sécurité Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identification du produit

· Nom du produit : **Alcool Ethylique 50% Teinté**

· Type du produit : Mélange

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Conservateur pour prélèvements biologiques

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Alphapath

101 Chemin des Péchers
Les Ateliers de la Louvade
34130 MAUGIO - France
Tel. : +33 (0)4 67 60 74 79
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27
Mail : contact@alphapath.fr

· Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59 Site : <http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 2



GHS 02

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

Avertissement : Dgr - Danger

· Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Le produit est classé et étiqueté suivant le Règlement CLP.

· Pictogrammes



GHS 02

· Mention d'avertissement

Danger - Dgr

· Mentions de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

2 Identification des dangers (suite)

· Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
 P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
 P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Ethanol

· Autres dangers

· Aucun

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable
 · vPvB: Non applicable

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique Mélange en solution

· Description / Composition

· Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
Ethanol	603-002-00-5	200-578-6	64-17-5	50 %	Flam. Liq. 2	H225
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	613-068-00-6	220-120-9	2634-33-5	< 0.001%	Acute Tox. 4 (*) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Conseils généraux :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si apparition d'une douleur ou irritation, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

4 Premiers secours (suite)

- Après ingestion :

Ne pas faire vomir.

Rincer immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau.

Si une irritation ou un malaise se développe, consulter un médecin.

- Indications destinées au médecin :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

- Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

- Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

- Informations complémentaires

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Conseils généraux

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné de toute source d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.



alphasouth

Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.

Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.

Rincer et diluer abondamment à l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.

Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.

Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.

7 Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions :



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté

Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 - Ethanol (50%)

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire :

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



Gants de protection

Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

Matériau des gants :

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps :

Une protection individuelle particulière n'est pas requise.

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</u>	
Aspect :	Indications générales
Forme :	Liquide
Couleur :	Selon désignation produit
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
valeur du pH :	Non déterminé
Changement d'état	
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	78°C
Point d'inflammation (éclair) :	< 23°C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable
Température d'auto inflammation :	425°C
Température de décomposition :	Non déterminée
Auto inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former
Limites d'explosion :	
Inferieure :	3.5 Vol %
Supérieure :	15 Vol %
Pression de vapeur à 20°C :	59 hPa
Densité à 20°C :	0.89 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité	
Avec l'eau :	Entièrement miscible
Teneur en solvants :	
Solvants organiques :	50.0 %
Eau :	50.0 %
Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Décomposition thermique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles:

Pas d'indication d'incompatibilité particulière.

Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune toxicité aiguë n'est répertoriée pour ce produit dans les conditions de concentration des composants du produit.

Effet Toxique

Aucun problème toxicologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Effet primaire d'irritation

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucun problème d'irritation n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas de sensibilisation envisagée dans les conditions de concentration des composants du produit.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Carcinogénicité**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit ne présente pas de dangers.

12 Informations écologiques

Toxicité

Donnée non disponible.

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

- **Potentiel de bioaccumulation :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

12 Informations écologiques (suite)

Autres indications écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Autres indications :

Le produit est biodégradable.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

• **PBT** : Non applicable.

• **vPvB** : Non applicable.

Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.

Emballages non nettoyés :

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR/RID - IMDG - IATA :

UN 1170

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR : 1170 ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION)

IMDG : ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

IATA : ETHANOL SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : 3 Liquides inflammables / Flammable liquids (F1)

Étiquettes pour le transport

ADR - IMDG - IATA : 3

Groupe d'emballage

ADR - IMDG - IATA : II

Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non

IMDG : Polluant marin : Non

IATA : Non





Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 Version C Révision : 23/06/2023

14 Informations relatives au transport (suite)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables

Indice Kemler : 33

No EMS : F-E,S-D

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :
Non Applicable

Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités exceptées (EQ) : E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Quantités limitées (LQ) : 1L

Catégorie de transport : 2

Code de restriction en tunnels : D/E

"Règlement type" de l'ONU

UN1170, ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II

15 Informations réglementaires

Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 2

Mention d'avertissement

Danger - Dgr

Mentions de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales

- Indications sur les restrictions de travail

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- Directives techniques air

Classe	Part en %
Wasser	25-50
NK	25-50

Classe de pollution des eaux

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu Polluant

Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : 3 Liquides inflammables

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

16 Autres informations

Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.

Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviation des dangers

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable catégorie 2

Mentions de danger importantes

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

ICAO : International Civil Aviation Organization

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent

Modifications	Version 01 - 06/10/2017 – Création Version B - 25/05/2022 - Modification de la référence de la version du document pour intégration dans Symalean – Revue de la FDS Version C - 23/06/2023 - Mise à jour de l'adresse
---------------	---

9. ANNEXES

Annexe 1 : Bon de demande d'examen Dépistage du cancer du col de l'utérus DE-PREA-004

 Unilabs Pathologie Nord Drs D.CATHELINEAU, H.COTTEN, B. COULIBALY, C.DELERIVE, J.DELPLACE, Y.DITCHI, F.DUPONT-EVRARD, L.GHANNEM, C.GHIGLI, M.GUERNOU, J-M.HARIMENSHI, F.LAMARCHE T.MALARD, P-Y.PAQUET, A. PHILIPPE		Etiquette laboratoire			
Dépistage du cancer du col de l'utérus		☐ Non conformité			
Date et heure de prélèvement :/...../..... àh..... Heure de fixation :h..... ☐ URGENT ☐ à Faxer					
IDENTITE PATIENTE A REMPLIR ou COLLER ETIQUETTE COURRIER INVITATION CRCDC Nom : Nom de naissance : Prénom : Date de naissance : Adresse : Code Postal : Ville : Email : Tél : N° de sécurité sociale : Matricule INS :		FACTURATION ☐ Patiente ☐ Tiers Payant (joindre document) Caisse : Mutuelle : ☐ Dépistage organisé (PEC à 100%) <i>Etiquette courrier invitation CRCDC à coller</i> ☐ Hors - Nomenclature			
MEDECIN PRESCRIPTEUR/PRELEVEUR Nom/Adresse/Service/N° ADEU - RPPS Signature et cachet		AUTRE(S) MEDECINS CORRESPONDANT(S) Nom(s)/Adresse(s)/Service(s) ☐ Exemple Patient			
DEPISTAGE PRIMAIRE (25 - 65 ANS) - Avant 30 ans ☐ Cytologie avec Test HPV réflexe si Asc-us ou AGC - Après 30 ans ☐ Test HPV avec Cytologie réflexe si positif ☐ Co-testing hors doccu (HPV+FROTTIS)		SUIVI D'UNE ANOMALIE ☐ Test HPV de suivi - à 6 mois après traitement (post conisation) - à 12 mois après Test HPV + Cytologie normale - à 12 mois (suivi post colposcopie après LSIL ou ASCUS HPV+) ☐ avec Cytologie réflexe si Test HPV + ☐ Cytologie de suivi			
RENSEIGNEMENTS CLINIQUES ET ANTECEDENTS Localisation du prélèvement : Col ☐ Vagin ☐ Vaccin HPV oui ☐ non ☐ D.D.R :/...../..... Grossesse ☐ Post partum ☐ Ménopause ☐ Hystérectomie ☐ Contraception hormonale ☐ DIU ☐ Antécédent de pathologie cervicale et de traitement éventuel : Aspect du col : Biopsie OUI ☐ NON ☐ nombre de flacons Localisation : Curetage endocol ☐ Informations complémentaires :					
<table border="0"> <tr> <td> ABBEVILLE 13, Rue Ste Catherine 80100 ABBEVILLE pnu.abbeville@unilabs.com Tél. : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50 </td> <td> LILLE 60, Bd J.B. Lebas BP 625 59024 LILLE Cedex Tél. : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87 </td> <td> VALENCIENNES 20, Place Verte BP 90372 59037 VALENCIENNES Cedex Tél. : 03.27.47.12.12 - Fax : 03.27.41.44.66 </td> </tr> </table>			ABBEVILLE 13, Rue Ste Catherine 80100 ABBEVILLE pnu.abbeville@unilabs.com Tél. : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50	LILLE 60, Bd J.B. Lebas BP 625 59024 LILLE Cedex Tél. : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87	VALENCIENNES 20, Place Verte BP 90372 59037 VALENCIENNES Cedex Tél. : 03.27.47.12.12 - Fax : 03.27.41.44.66
ABBEVILLE 13, Rue Ste Catherine 80100 ABBEVILLE pnu.abbeville@unilabs.com Tél. : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50	LILLE 60, Bd J.B. Lebas BP 625 59024 LILLE Cedex Tél. : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87	VALENCIENNES 20, Place Verte BP 90372 59037 VALENCIENNES Cedex Tél. : 03.27.47.12.12 - Fax : 03.27.41.44.66			

Annexe 2 : Indication réalisation prélèvements cytologique

Cytologie gynécologique et non gynécologique	Nom	Indication	Image
	Cytobrosse CervexBrush	Recommandée technique HPV Brosse à usage unique, cassable, pour prélèvement cervico-vaginal	
	Cytobrosse Combibrush	Recommandée technique HPV Brosse à usage unique, cassable, pour prélèvement endo et exocervical	
	EndoCervex Brush	Brosse à usage unique, pour prélèvement endocervical	
	Ecouvillon bois/coton tête large	Ecouvillon à usage unique, hautement absorbant pour tout type de prélèvement	
	Spatules d'Ayres	Spatule à usage unique pour prélèvement endo et exocervical	

Annexe 3 : Demande de matériels

DE-LOG-001


Unilabs | Pathologie Nord

60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille

Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87

Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	☐	☐	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	☐	☐
Cytobrosse CervexBrush	☐	☐	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	☐	☐
Cytobrosse Combibrush	☐	☐	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	☐	☐
EndoCervex Brush (endocol)	☐	☐	Pot plastique 280 ml + couvercle	☐	☐
Ecouvillon bois/coton tête large	☐	☐	Pot plastique 1 L + couvercle	☐	☐
Spatules d'Ayres	☐	☐	Seau blanc 3 L + couvercle	☐	☐
Kit d'auto-test HPV	☐	☐	Seau blanc 5,7 L + couvercle	☐	☐
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS		
Porte-lames carton 3 lames	☐	☐	Bidon formol 4% Buffered 5L	☐	☐
Lames blanches de microscopie	☐	☐	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	☐	☐
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	☐	☐	Milieu de Michel pour IF 20 ml	☐	☐
LaboFix aérosol 200 ml	☐	☐	Pipettes de Cornier	☐	☐
Flacon stérile 60 ml	☐	☐	Cassette + mousse	☐	☐
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	☐	☐	Tube RNA LATER	☐	☐
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	☐	☐	Fiche de demande d'examen PNU	☐	☐
Flacon BD Surepath (organes profonds)	☐	☐	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	☐	☐
Flacon Alcool (LCR uniquement)	☐	☐	Fiche pour recherche mutation somatique	☐	☐
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	☐	☐	Feutre indélébile pour flacon Hologic	☐	☐
Expéditeur (nom, adresse et service) : Date : / / Cachet : Réf : DE-LOG-001-07 Date d'application : 08/09/2023			Scellé pour bac à navette	☐	☐
			Grand sac de transport	☐	☐
			Sachet double poche zip : couleur à préciser	☐	☐
			Enveloppe Post-Réponse	☐	☐
			Carnet Bloc Opératoire	☐	☐
			Carnet A5 Duplicata	☐	☐

Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison

Annexe 5 : Bon de demande d'examen Recherche mutation somatique DE-PREA-007



Bon de demande d'examen DEMANDE DE RECHERCHE DE MUTATION SOMATIQUE

Etiquette laboratoire

PNU LILLE
60 Bd J.B. Lebas – BP 625
59024 LILLE Cedex
Tél : 03.20.97.40.97
Fax : 03.20.97.40.87

PNU ABBEVILLE
13 rue Sainte Catherine
80100 ABBEVILLE
Tél : 03.22.20.77.55
Fax : 03.22.20.77.50

PNU VALENCIENNES
20 Place Verte – BP 90372
59037 VALENCIENNES
Tél : 03.27.47.12.12
Fax : 03.27.41.44.66

ENVOI PRÉFÉRENTIEL DU BON DE DEMANDE D'EXAMEN PAR COURRIEL : biomol.pnu@unilabs.com

Date de la demande : ☐ **URGENT** ☐ A faxer ☐ A téléphoner Merci de préciser N° :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Sexe : ☐ F ☐ M

Nom d'usage : _____

Mail : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Nom de naissance : _____

N° SS : _____

Date de naissance : _____

Caisse : _____

Adresse patient(e) : _____

FACTURATION : ☐ HOPITAL ☐ CLINIQUE

CP : _____ Ville : _____

IDENTIFICATION PRESCRIPTEUR

Nom / Adresse / Service / N° ADEL – RPPS : _____

Signature et cachet _____

INFORMATION ÉCHANTILLON OBLIGATOIRE

Date de prélèvement : _____

Numéro du bloc transmis : _____

Organe concerné : _____

Diagnostic : _____

=> Fournir compte-rendu opératoire (chirurgie ou oncologie)

Pathologiste responsable du cas : _____

Type de prélèvement : biopsie ☐ pièce opératoire ☐ Fixateur : ☒

RECHERCHE DE MUTATION

☐ KRAS

☐ MSI

☐ NGS* _____

☐ NRAS

☐ EGFR

☐ Autres : _____

☐ BRAF

☐ BRCA*

*Examen réalisé en sous-traitance

RECHERCHE IMMUNO-HISTOCHEMIQUE COMPLÉMENTAIRE

☐ MSI (recherche d'instabilité micro-satellitaire)

☐ PDL-1

☐ BRAF

☐ HER 2

☐ Alk/Ros 1

☐ Autres : _____

MERCI DE JOINDRE À CE BON DE DEMANDE D'EXAMEN :

> Compte-rendu anatomo-pathologique

> Un bloc tumoral représentatif, fixé au formol et inclus en paraffine + la lame HES correspondante

Cadre réservé au cabinet

Le verso est réservé au cabinet

DISCLAIMER : Unilabs France traite avec attention vos données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous reconnaissons vos droits en tant que personne concernée.

Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://unilabs.fr> Rubrique « Protection des données »

Notre manuel de prélèvement est consultable à l'adresse <https://unilabs.fr/manuel-prelevement>

Annexe 6 : Bon de demande d'examen Auto-prélèvement DE-PREA-008

**Unilabs** | Pathologie Nord

60 Bd Jean-Baptiste Lebas, B.P. 625 - 59024 LILLE Cedex

Etiquette
laboratoire

BON DE DEMANDE

AUTO-PRÉLÈVEMENT TEST HPV

☐ Urgent

☐ À faxer

☐ À téléphoner

Merci de préciser n° :

À renseigner par un professionnel de santé

Renseignements administratifs patient(e) :

À renseigner par la patiente en autonomie ou le professionnel de santé qui la suit dans la démarche

Nom d'usage : _____	Adresse : _____
Nom de naissance : _____	_____
Prénom : _____	CP : _____ Ville : _____
Date de naissance : _____	N° SS + clé : _____
Mail : _____	Caisse : _____
Téléphone : _____	Nom et N° de mutuelle : _____
Date du prélèvement (JJ/MM/AAAA) : ____ / ____ / ____	Bénéficiaire : ☐ CSS ☐ AME ☐ ALD ☐ INVAL
Heure du prélèvement : ____ H ____ Minutes	
La patiente est-elle vaccinée HPV : OUI / NON	
La patiente est-elle ménopausée : OUI / NON	

Joindre impérativement copie d'attestation de droits

Médecin prescripteur / sage-femme

À renseigner par un professionnel de santé

Nom / Adresse / Service / N° ADELI - RPPS
Signature et cachet

Autre(s) correspondant(s) :

À renseigner par un professionnel de santé

Nom(s) / Adresse(s) / Service(s) :

Éligibilité à l'auto-prélèvement (INCa)

Patiente âgée de 30-65 ans, sans antécédent positif et n'ayant pas subi d'hystérectomie totale.

Si l'une des conditions n'est pas respectée, merci de vous rapprocher de votre prescripteur.

• L'auto-prélèvement vaginal ne doit pas être effectué pendant les règles, pendant la grossesse ni pendant les trois mois suivant l'accouchement. Dans les 3 jours précédant l'auto-prélèvement vaginal, il est recommandé d'éviter l'utilisation d'ovules, de crèmes, de lavements vaginaux, de contraceptifs vaginaux ou de préservatifs et il est nécessaire de s'abstenir de rapports sexuels.

Référence : DE-PREA-008-01

Unilabs France traite avec attention vos données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous reconnaissons vos droits en tant que personne concernée. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://unilabs.fr> Rubrique « Protection des données »

www.pathologie.unilabs.fr

Page 1/2